

Aucun pays n'est à l'abri des maladies tropicales (OIE)

© 01/09/2006 |  Terre-net Média

L'irruption au nord de l'Europe de la fièvre catarrhale du mouton, maladie des contrées chaudes et humides, prouve qu'« aucun pays n'est à l'abri » des maladies tropicales, a averti vendredi l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) basée à Paris.

Avec la mondialisation des échanges et les changements climatiques, « *aucun pays n'est à l'abri de maladies auparavant considérées comme tropicales* », a souligné le directeur-adjoint de l'OIE, Jean-Luc Angot, interrogé par l'AFP.

Venue d'Afrique tropicale, la fièvre du mouton, ou maladie de la langue bleue, avait gagné le sud de l'Europe (Espagne et Portugal, puis l'Italie et la Corse en 2000). Le virus, sans danger pour l'homme, avait jusque là suivi la propagation du minuscule moucheron piqueur qui le transmet, *Culicoides imicola*. Mais il semble que son arrivée soudaine aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne puis en France soit due à « *un changement de vecteur* », favorisé par les températures élevées de juillet dans ces régions, a indiqué le Dr Angot. Les spécialistes du Cirad, le centre qui coordonne les recherches sur la maladie en France, suspectent qu'il pourrait s'agir d'une autre membre de la famille des *Culicoides*, qui se serait adapté. Le phénomène s'inscrit dans « *un contexte de maladies émergentes ou réémergentes, qui apparaissent dans des contrées où elles n'avaient jamais été décelées auparavant* », a remarqué le responsable de l'OIE.

« Le problème de la surveillance »

Certaines, comme la fièvre du Nil occidental (qui attaque les chevaux) ou la fièvre de la vallée du Rift (maladie de moutons), sont potentiellement mortelles pour l'homme. Ce n'est pas le cas de la maladie de la langue bleue, mais celle-ci peut avoir de sérieuses répercussions économiques, certains pays fermant leurs frontières aux importations d'animaux des pays affectés pour protéger leur propre cheptel. La propagation actuelle de la fièvre catarrhale du mouton « *repose le problème de la surveillance* » par des services vétérinaires efficaces, « *y compris dans certains pays du Nord* », a estimé le Dr Angot, remarquant qu'il n'existait pas de directive européenne en la matière.